



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures
Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	9

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures /
Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures / Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund (ci-après « le Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables, et l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 5 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944



	2024 \$	2023 \$
Actif courant		
Encaisse	75 320	41 023
Placements	35 363 569	14 609 333
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	84 819	49 801
	35 523 708	14 700 157
Passif courant		
Sommes à payer pour l'achat de placements	27 137	-
Charges à payer	20 520	15 335
	47 657	15 335
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	35 476 051	14 684 822

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	3 215 634	1 387 818
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	11,0324 \$	10,5812 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur



	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	14 684 822	12 811 835
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 358 833	2 071 238
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	17 454 242	-
Réinvestissement des distributions	2 893 230	650 510
Rachat	(21 846)	(198 251)
	20 325 626	452 259
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 251 295)	(638 047)
Gain net réalisé à la vente de placements	(1 641 935)	(12 463)
	(2 893 230)	(650 510)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	35 476 051	14 684 822



	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	62 830	22 252
Revenus de dividendes	1 387 816	724 092
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	4 362	2 002
Gain (perte) de change sur encaisse	(51 453)	1 045
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	1 590 068	12 321
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	591 618	1 421 397
	3 585 241	2 183 109
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	18 026	8 604
Honoraires professionnels	13 452	14 926
Droits de dépôt	4 316	19
Retenues d'impôts	137 153	84 741
Coûts de transactions de portefeuille	53 461	3 581
	226 408	111 871
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 358 833	2 071 238
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	1,2778	1,5140



	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 358 833	2 071 238
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	51 453	(1 045)
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	(1 590 068)	(12 321)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(591 618)	(1 421 397)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	10 929 879	3 397 931
Achats de placements	(29 435 356)	(3 822 311)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(35 018)	(1 984)
Sommes à payer pour l'achat de placements	27 137	-
Charges à payer	5 185	1 520
	(17 279 573)	211 631
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	17 454 242	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(21 846)	(198 251)
	17 432 396	(198 251)
Variation de l'encaisse	152 823	13 380
Encaisse au début de l'exercice	41 023	28 003
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises	(118 526)	(360)
Encaisse à la fin de l'exercice	75 320	41 023

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	62 663 \$	22 398 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	1 216 656 \$	637 244 \$
Intérêts payés	831 \$	-



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Énergie			
Koninklijke Vopak	8 750	430 521	553 822
Pembina Pipeline Corporation	9 425	407 915	500 562
Reliance Industries	17 650	1 520 303	1 440 829
		2 358 739	2 495 213
Produits industriels			
Companhia de Concessoes Rodoviaras	125 000	373 662	295 948
FedEx Corporation	1 820	556 882	736 392
Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide	12 825	902 897	1 117 343
Globaltrans Investment	11 350	99 811	-
Grupo Aeroportuario del Centro Norte S.A.B. de C.V.	145 950	1 592 545	1 811 679
Santos Brasil Participacoes	146 650	456 724	448 261
Sinotrans	974 525	547 014	662 178
		4 529 535	5 071 801
Consommation courante			
First Pacific	2 016 600	1 099 389	1 683 882
Soins de santé			
Fleury	368 425	1 301 529	1 035 239
Immobilier			
Concentradora Fibra Danhos S.A. de C.V.	867 325	1 307 128	1 203 433
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	39 750	778 161	679 724
Macerich Company	22 050	451 816	631 711
Morguard Corporation	10 175	1 202 062	1 183 555
		3 739 167	3 698 423
Services de communication			
AT&T	51 175	1 341 899	1 675 878
BCE	14 125	668 494	470 645
Cogeco Communications	7 525	470 475	506 809
Comcast Corporation	22 650	1 380 723	1 222 555
Rogers Communications	34 450	1 939 118	1 522 346
Telefonica	102 975	583 331	603 769
Telus Corporation	5 200	145 981	101 348
Verizon Communications	26 275	1 549 059	1 511 178
Vodafone Group	390 900	641 202	480 898
		8 720 282	8 095 426
Services à la collectivité			
AltaGas	16 000	442 611	535 680
Beijing Enterprises Holdings	223 900	1 057 067	1 106 830
Canadian Utilities	14 900	480 125	519 265
Capital Power Corporation	4 300	167 760	273 996
China Water Affairs Group	1 291 275	1 178 300	1 221 673
Companhia de Saneamento Básico do Estado de São Paulo	43 325	532 947	892 907
Companhia de Saneamento do Parana	67 375	443 467	435 885

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation (suite)			
Services à la collectivité (suite)			
Companhia Paranaense de Energia	157 200	1 428 004	1 340 691
EDP - Energias de Portugal	226 175	1 240 895	1 041 159
Endesa	27 450	718 959	849 087
Enel SpA	66 625	666 874	683 247
Engie	22 850	427 899	520 996
Manila Water	2 959 600	1 422 468	1 986 792
Snam SpA	51 825	348 013	330 105
Superior Plus Corporation	43 650	460 042	278 924
Veolia Environnement	24 500	994 839	989 166
		12 010 270	13 006 403
Total des titres de participation		33 758 911	35 086 387
	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire			
Province de la Colombie-Britannique, billets			
2025-02-19	85 000	118 418	121 075
2025-03-03	20 000	27 822	28 448
2025-04-14	20 000	27 827	28 307
Province de Québec, billets			
2025-03-12	70 000	96 633	99 352
Total des titres de marché monétaire		270 700	277 182
Coûts de transactions de portefeuille inclus dans le coût des titres		(67 545)	
Total des placements		33 962 066	35 363 569



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures / Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 5 février 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établisse des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2024	2023
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	1 387 818	1 342 848
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	1 571 204	-
Émises au réinvestissement des distributions	258 539	63 854
Rachetées	(1 927)	(18 884)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	3 215 634	1 387 818



6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, net des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

	Gérant \$	Autres parties liées \$
2024		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	15 000 000	-
Émises au réinvestissement des distributions	2 462 001	-
Rachetées	-	-
	17 462 001	-
2023		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	532 736	-
Rachetées	-	-
	532 736	-



8. Opérations entre parties liées (suite)

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des opérations.

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Gérant	30 019 047	12 171 866
Autres parties liées	-	-
	30 019 047	12 171 866

9. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2024 \$	2023 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	4 947 828	1 019 269
Valeur totale des garanties	5 048 988	1 039 924

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Revenus bruts de prêts de titres	7 270	3 336
Charges de prêts de titres	(2 908)	(1 334)
Revenus nets de prêts de titres	4 362	2 002
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.



11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer une appréciation du capital par la création d'un portefeuille bien diversifié composé de sociétés cotées en bourse principalement exposées aux infrastructures mondiales, diversifié entre les pays, les secteurs et les sociétés. Le Gérant surveille régulièrement la pondération relative des différents titres de participation, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit associé aux titres de marché monétaire détenus par le Fonds est négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2024 Impact \$	2023 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	800	100
Indice de rendement total net MSCI ACWI infrastructure	3,00	1 051 000	437 000

Risque de change

Le Fonds détient des titres d'émetteurs étrangers dans son portefeuille de placements. La valeur de ces titres est tributaire de la variation dans le cours des devises. Ces fluctuations peuvent accroître la volatilité à court terme des titres étrangers sur les marchés et avoir des conséquences sur le rendement à court terme du Fonds.

Le Fonds détient des actifs en devises dont la répartition s'établit comme suit :

Devises	2024 % de l'actif net	2023 % de l'actif net
Dollars américains	27,71	36,80
Euros	18,89	23,00
Dollars de Hong Kong	13,18	12,17
Pesos mexicains	8,50	8,11
Réaux brésiliens	6,22	-
Pesos philippins	5,60	4,91
Autres devises représentant moins de 5 % individuellement	1,36	1,74

Au 31 décembre 2024, une augmentation ou une diminution de 3 % de la valeur de la monnaie canadienne par rapport aux devises, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur des placements et de l'actif net du Fonds d'un montant approximatif de 867 000 \$ (31 décembre 2023 : 382 000 \$).

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2024	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	35 086 387	-	-	35 086 387
Titres de marché monétaire	277 182	-	-	277 182
	35 363 569	-	-	35 363 569
2023	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	14 602 880	-	-	14 602 880
Titres de marché monétaire	6 453	-	-	6 453
	14 609 333	-	-	14 609 333

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Événements postérieurs à la date de clôture : tarifs douaniers

Plusieurs annonces concernant les tarifs douaniers ont été faites par le gouvernement américain au cours du premier trimestre de 2025. Ces mesures évoluent constamment, tout comme les mesures de représailles annoncées en riposte par le Canada et d'autres pays. Le Gérant continue d'évaluer et de surveiller les risques de marché et l'impact financier des tarifs douaniers, si leur application devait se poursuivre. Il n'est pas possible de prédire avec certitude l'ampleur des conséquences économiques des tarifs douaniers à court et à long terme, ni l'effet potentiel sur la situation financière et la performance future du Fonds. Le Gérant continue de surveiller l'exposition aux risques du Fonds par rapport à son portefeuille de placements afin d'atteindre ses objectifs d'investissement consistant à optimiser les rendements des porteurs de parts.



15. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.